



## Versement de carences par société XXX

Par **jeanmi64**, le **03/01/2009** à **17:28**

Quels recours sont possibles lorsque la société mandatée par I SELECTION de la Caisse d'Épargne, ne nous verse aucune somme, ne nous trouve pas de locataire sur ce programme neuf, nous avons payé à l'achat du bien un pack de 2000 euros qui garantit le versement de carence pour une durée de six mois. Depuis la remise des clés fin juillet 2009, silence total, nous sommes épuisés et démoralisés devant cette situation.

Par **laurhoul**, le **11/05/2009** à **17:51**

Bonjour,

J'ai également de gros problèmes avec XXX. Je leur ai confié un bien à gérer depuis Octobre 2007. Ce bien avait été acheté par l'intermédiaire de I-selection. Pour trouver des locataires nous avons dû mettre notre appartement en ligne sur internet. C'est une société qui n'honore pas les contrats pour lesquels elle est mandatée et je recherche l'ensemble des mécontents de XXX pour mener une action commune auprès de cette société mais aussi auprès de la FNAI et de I-selection. Pour ceux que cela intéresse, j'ai un contact à I-selection et j'ai également engagé un avocat pour casser le mandat de gestion et engager un recours en justice pour récupérer les loyers dus. Je pense que trop de monde a été floué par ce mandataire et qu'il est temps de réagir.

Par **pascontente**, le **05/06/2009** à **15:05**

Bonjour,

J'étais locataire d'un appartement géré par XXX et sachez que de ce côté aussi, ils sont incompétents !

Seulement un quart des appartements était loué. Il a fallu que je rappelle plusieurs fois le commercial pour savoir où en était mon dossier (mon cas n'était pourtant pas bien compliqué, CDI, deux ans dans la même entreprise, pas besoin de caution).

Une fois dans l'appartement, impossible de faire prélever les loyers sur mon compte !!! Ça c'était quand même très fort !

Maintenant, ça fait 3 mois que j'ai rendu les clés et ils sont injoignables pour rendre la caution (l'état des lieux de sortie était pourtant simple lui aussi).

C'est vraiment dommage que leur inaptitude cause tous ces problèmes. Les appartements sont bien, mais ils font fuir les locataires par leur lenteur et leur silence !

Peut-être devriez-vous passer vos annonces directement plutôt que d'attendre après eux car je ne suis pas la seule personne à rechercher un appartement ! lol

Par **laurhoul**, le **05/06/2009** à **15:43**

Bonjour Jaeanmi 64

Moi aussi, j'ai beaucoup de mal à me faire payer la carence locative. L'histoire est très longue. XXX a au bout de trois mois prétexté qu'il n'avait pas le mandat de gestion pour mon appartement donc qui ne pouvait pas le louer alors qu'auparavant la personne que j'avais eu au téléphone m'avait dit qu'il y avait un futur locataire intéressé. Au bout de 6 mois toujours aucun locataire. XXX nous a avancé des raisons non recevables ; marché saturé du Perpignan, appartement mal situé ETC alors que nous avant de signer avions pris nos précautions pour connaître l'état des locations sur Perpignan et nous nous sommes déplacés pour voir où était l'appartement. Au bout de 7 mois aucune carence. Il a fallu que je me renseigne directement auprès de l'assurance SADA pour savoir où en était mon dossier. Nous étions au mois de mai 08. Pour apprendre que l'argent avait été viré sur le compte de XXX en Avril 08. Je recontacte XXXX qui affirme le contraire que rien n'avait été fait en ce sens. L'assurance m'envoie une confirmation écrite par laquelle le virement avait été effectué et ce n'est seulement qu'en envoyant le double du courrier de l'assurance que j'ai réussi à obtenir ce que XXX me devait : vers le 20 juin 08. Pour la location de mon appartement, ce n'est que lorsque je l'ai mis sur des sites internet que la situation s'est débloquée. J'avais trouvé des locataires et comme un fait du hasard XXX avait aussi quelqu'un à mettre dans mon appartement. Le comble de tout est que pour ce locataire XXX n'a pas respecté le mandat de gestion. L'affaire est en cours. Toutefois, je reste à votre disposition pour en parler plus longtemps ( 0609948631)

A bientôt  
laurhoul

Par **jeje36**, le **02/11/2009** à **16:56**

Même difficultés de mon côté pour que XXX trouve un locataire, verse les garanties de carences locatives ou de loyers impayés.

La mauvaise foi des gens qui y travaillent est affligeante.

Après avoir changé de gestionnaire, il n'a fallu qu'une semaine au nouveau pour trouver un locataire alors que XX n'avait trouvé personne en six mois.

Le plan de défiscalisation avait été monté par Capitole Conseil qui ne m'a fourni absolument aucun support dans mes démarches contre XX.

A savoir qu'après avoir abandonné les activités de gestion (tant mieux pour tout le monde), XX sévit maintenant sous le nom de XX avec à sa tête la personne qui s'occupait des litiges chez le premier : ça promet !! Quant à Square Habitat qui fait maintenant la gestion, ce sont les mêmes personnes qui vous cherchent des locataires.

Un conseil : **éviter XXX et XXX.**

Par Laurhoul, le 03/11/2009 à 04:13

Bonjour JEJE 36

Je viens de lire votre message. Effectivement , c'est une véritable arnaque ... d'autant que la société qui vous a vendu le plan de défiscalisation, il me semble , était une filiale de XXX dont XXX faisait partie. Nous, nous sommes sortis de cette boîte. NOus avons profité que BP était en partie racheté par Square pour dégager de là . Nous avons pris un gestionnaire sur perpignan où se trouve notre appartement et nous avons vu tout de suite la différence. Nous sommes toujours en litige avec XXX et nous avons toujours notre avocat sous le coude. Fin aout, j'ai envoyé un courrier collectif à 4 associations de consommateurs, je n'ai eu que 2 réponses à ce jour . L'union des proprietaires immobiliers qui me renvoie sur la chambre des propriétaires de Rouen et ADMI qui a pris en compte le dossier qui le renvoie à un cabinet d'avocat moyennant 360euros ... j'ai déjà dépensé 1200 € pour l'incompétence de BP. Je viens de recevoir samedi un courrier CGAIM , société de garantie de qualité dont BP appartient. La substance de la chose est d'écrire que le problème est un problème qui concerne le mandataire et le mandant et que ce problème d'escroquerie ne les regarde pas .. un peu facile , sachant que le label qualité a bien été donné par la CGAIM..... pour ce qui est des deux autres associations dont UFC ... aucune réponse ... idem Pour ponsot , l'actionnaire principal.....si nous ne trouvons pas d'accord viable avec XXX pour le remboursement des loyers impayés ... nous irons en justice ... j'espère que notre action pourra servir à d'autres!

je vous laisse mon mail :l.houllemare-pollini@laposte.net

Bon courage \*

Cordialement  
Laurhoul

Par Tlse, le 30/09/2013 à 21:31

XXX à fuir !

Bien immobilier acheté en 2012 sur l agglomeration toulousaine.

Bilan:

Tres mauvais promoteur.

Aucune communication, aucun suivi, aucune gestion des travaux...

Bien bas de gamme à prix élevé. attention aux commerciaux avec leur belle plaquette commerciale, qui vous font miroiter "la super affaire"et qui vous conforte dans le fait qu acheter un bien en VFA avec eux vous assurera toute tranquillité. Car c est tout le contraire 6 pages de reserves à la reception qui ne sont toujours pas levées 8 mois apres la remise des clés, aucune optimisation du logement ( vente sur plan)...cumulus dans le salon, infiltration d eau dans les murs, biens d équipement en panne pas réparé...etc.

Surtout ne pas acheter de bien avec ce promoteur

[ [Modifier mon message](#) ] [ [Supprimer](#) ]